



V/Référence :

N/Référence :

DG /N° 3212 /TN/09/2023

Kinshasa, le **21 SEP 2023**

**A Monsieur Le Directeur Gérant de la
Société TRANSCOM SERVICES LTD
à Germiston/RSA**

Concerne : Votre mail du 18 septembre 2023

Monsieur le Directeur Gérant,

J'accuse bonne réception de votre courrier électronique mieux identifié en concerne, portant sur l'autorisation par l'URA aux transporteurs des matières premières et d'équipements à destination de la RDC pour le projet conjoint de construction de routes et d'infrastructures Ouganda et RDC dans sa partie Est avec exemption de document de couverture de fret de l'OGEFREM et vous en remercie.

En attendant de m'enquérir auprès des Autorités attitrés de ce qu'il en est, je tiens à porter à votre connaissance qu'une exonération ne peut avoir d'incidence que sur la commission 0,5% et ne concerne nullement les documents de couverture de fret et la commission d'intervention.

Il vous est donc demandé de vous conformer au contrat de mandat spécial, en attendant, s'il échet, une instruction subséquente de notre part.

*Veillez agréer, **Monsieur le Directeur Gérant,** l'expression de ma haute considération.*

KAZUMBA MAYOMBO William

Kazumba Mayombo
Directeur Général. -